

Libin, le 30.10.2023



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la société « Toiture Canon » doit réaliser des travaux sur une habitation à Libin, rue du Commerce 9, entre le 3 novembre et le 30 novembre 2023 ;

Considérant qu'il n'y a pas de place de stationnement devant l'habitation ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation de placer un camion dans le parc de l'église de Libin, à côté de l'habitation, du 1^{er} novembre au 30 novembre 2023.

Article 2 : L'autorisation de réserver deux places de parking devant le presbytère, rue du commerce 5 du 3 novembre au 30 novembre 2023.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Bourgmestre,



A.LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be